

Déclarer un Médecin Traitant, c'est important !

Les médecins de la CPTS Sud-Allier se sont organisés afin de mieux répondre au problème d'accès au médecin traitant et aux demandes de soins non programmés .

Dans nos communes, **en moyenne 8% des patients n'ont pas déclaré de médecin traitant.**

- Vous croyez en avoir un mais en réalité la contractualisation avec votre médecin n'est pas effective.
- Votre médecin est parti à la retraite ? Son successeur n'est pas votre médecin traitant d'office. Pensez à lui demander.
- Ne croyez pas que la déclaration d'un médecin traitant est automatique (étude récente de l'Assurance Maladie).
- Connaissez-vous l'intérêt de déclarer un médecin traitant ? Savez -vous que vos consultations auprès de spécialistes ne seront pas remboursées dans leur totalité si vous n'avez pas déclaré un médecin traitant ?
- Connaissez-vous notre organisation au sein de la CPTS Sud Allier ?

Votre médecin traitant s'assure que votre suivi médical est personnalisé et optimal :

- Il vous oriente dans un parcours de soins coordonnés et vous met, si besoin, en relation avec d'autres professionnels de santé.
- Il connaît votre dossier médical et le tient à jour (résultats d'examens, diagnostics, traitements ..).
- Il centralise toutes les informations concernant vos soins et votre état de santé.
- Il assure une prévention personnalisée: suivi de la vaccination, examens de dépistage organisés (dépistage du cancer colorectal), aide à l'arrêt du tabac, conseils santé en fonction de vos habitudes de vie, de votre âge ou de vos antécédents familiaux, conseil en nutrition..
- Il s'organise quand il est absent pour vous proposer une réponse adaptée à votre demande de soins.
- Vous êtes mieux soigné, grâce à un suivi adapté à votre état de santé par un médecin qui vous connaît bien.
- Vous êtes mieux remboursé si vous le consultez en priorité avant de vous adresser à un spécialiste.
- Votre choix d'avoir un médecin traitant est libre, comme le choix du médecin de contractualiser avec vous est libre.

Les médecins généralistes de la CPTS Sud Allier

Ma Commune, mon Médecin traitant !

Selon votre domicile, cette carte vous permet de savoir vers qui vous adresser pour choisir votre médecin traitant et en cas d'une demande de rendez-vous. Si votre commune a deux étoiles de couleurs différentes, vous pouvez demander aux deux sites concernés.



Maison de Santé de St Pourçain

Sur Sioule : **04 70 45 44 11**

Maison de Santé de Gannat :

04 70 90 00 24

Pôle Santé Gannat: **04 70 90 17 98**



Maison de Santé de Bellenaves :

04 70 90 61 00

Maison de Santé de Chantelle :

04 70 56 61 78



Equipe de Soins primaires de Brout

Vernet : **04 70 32 19 81**



Equipe de Soins primaires d'Ebreuil

04 70 90 74 50

